

Consultation sur la réforme électorale

Sean Fraser, député de Nova-Centre Le 14 octobre 2016



Table des matières

I Introduction	2
II Les modes de scrutin	2
a. Le référendum	3
b. Les systèmes	4
i. Le système majoritaire uninominal à un tour actuel	4
ii. La représentation proportionnelle	5
- l'appui pour la représentation proportionnelle	6
- les lacunes du système proportionnel	7
iii. Le scrutin préférentiel	11
iv. Toutes les décisions par référendum	11
III Accroître la participation au processus électoral	12
a. L'inclusion et la simplicité	12
b. La mobilisation des jeunes et l'abaissement de l'âge de voter	13
c. Le vote en ligne	13
d. Le vote obligatoire	14
IV L'argent investi dans les élections	14
V Le jour du scrutin	14
VI Conclusion	15
VI Annexe	17



I. INTRODUCTION

Ce rapport est un résumé des consultations que mon bureau de circonscription a menées sur la question de la réforme électorale. Au cours de l'été 2016, nous avons accepté l'invitation de la ministre des Institutions démocratiques à tenir des séances de discussions ouvertes sur cet enjeu important dans notre comté. Afin de recueillir directement les impressions de nos électeurs, nous avons tenu trois consultations vouées à cette question ainsi que 14 séances de discussions ouvertes supplémentaires sur des préoccupations générales qui ont souvent donné lieu à des échanges sur la réforme électorale. En plus de nos séances en face à face, nous avons encouragé les électeurs à prendre part à cet exercice de participation démocratique en communiquant avec notre bureau, par écrit, par téléphone ou par le truchement des médias sociaux, afin de partager leurs réflexions. Au fil de notre processus de consultation, nous nous sommes entretenus avec plusieurs centaines d'électeurs.

Afin de situer le contexte, Nova-Centre est une vaste circonscription géographique (plus de 10 000 km²) qui est constituée principalement de petites villes et de collectivités rurales. Les principaux enjeux auxquels nos collectivités sont confrontées sont liés principalement à l'économie, bien que les questions de justice sociale et d'environnement figurent dans le haut de la liste des priorités politiques de nombreuses personnes à Nova-Centre.

Après avoir mené nos consultations sur l'enjeu de la réforme électorale, nous avons reçu une quantité importante de commentaires sur des questions qui portent sur les différents modes de scrutin que nous pourrions mettre en place à l'échelle fédérale, sur les moyens que nous pourrions prendre pour accroître la participation électorale, sur l'importance des finances publiques dans les élections ainsi que sur les changements proposés pour le jour du scrutin en tant que tel.

Bien que la rétroaction que nous avons reçue soit précieuse, il est indispensable de préciser que la grande majorité de nos participants ont assisté aux consultations dans l'optique de se renseigner sur les différentes formes que la réforme électorale pourrait prendre plutôt que dans le but de s'exprimer sur un système ou un changement particulier qu'ils aimeraient voir mettre en œuvre (avec certaines exceptions notables, bien entendu). Après avoir terminé ce processus, j'ai l'impression que l'ensemble de la population comprend mal la réforme électorale, malgré le niveau très élevé de raffinement et d'engagement de nos participants à l'esprit altruiste.

II. LES MODES DE SCRUTIN

Nos discussions ont essentiellement porté sur les différents modes de scrutin que le gouvernement fédéral pourrait mettre en œuvre, notamment en conservant notre système majoritaire uninominal à un tour (SMUT) actuel, en mettant en place la représentation proportionnelle ou en s'orientant vers un scrutin préférentiel. Certaines personnes qui ont



assisté à nos séances avaient choisi à l'avance le genre de système qu'ils aimeraient voir mettre en place (et dans certains cas, le modèle précis qui devrait être adopté), mais elles étaient l'exception. Une majorité importante n'avait pas pris en considération les différentes sortes de systèmes électoraux privilégiés aux quatre coins du monde dans le menu détail. Nous avons donc fait de notre mieux pour orienter la conversation sur les intérêts qui motivaient les gens en ce qui concerne leur système électoral au lieu de les guider vers leur système de préférence dans l'espoir que leurs intérêts soient pris en compte dans le système qui sera mis sur pied.

Il est indispensable de noter que la grande majorité des personnes qui ont assisté à nos séances étaient favorables à ce qu'une certaine forme de changement soit apportée au système électoral. Cependant, il est difficile de déterminer avec certitude si ce groupe de citoyens particulièrement engagés reflète le point de vue de l'ensemble de la population. Par exemple, je pouvais déterminer que plusieurs participants avaient fait partie des équipes de campagne de différents partis lors de la dernière élection fédérale. J'ai conservé une relation personnelle très positive avec les personnes présentes, malgré nos affiliations politiques divergentes. En dehors de ce groupe relativement petit de citoyens qui s'investissent énormément dans la politique au sein de ma collectivité, il est difficile de discerner si l'ensemble de la population s'intéresse à la question de la réforme électorale, sans tenir compte des débats houleux à ce sujet au Parlement et du fait qu'il s'agit d'un sujet qui domine les conversations dans la bulle d'Ottawa.

Dans ce contexte, j'ai le plaisir de présenter le résumé suivant des commentaires que nous avons reçus lors de notre processus de consultation sur cette question.

a. Le référendum

L'une des plus grandes surprises du processus de consultation a été que, parmi les centaines de personnes présentes, seulement trois participants ont fait des commentaires qui donnaient à entendre que le gouvernement fédéral devrait tenir un référendum afin de déterminer le bienfondé ou non de changer le système électoral au Canada (et une autre personne a fait des présentations par écrit à cet effet qui sont annexées au présent rapport).

En gros, les personnes qui ont assisté à nos consultations étaient fortement opposées à la tenue d'un référendum sur la question. Il n'y a pas une raison particulière qui explique cette opposition, mais il devrait être noté que la plupart des personnes présentes étaient d'avis qu'une certaine forme de changement pourrait être apportée et qu'un référendum constitue une sorte de pierre d'achoppement devant le changement dans n'importe quelle circonstance.



Les principales raisons de l'opposition à un référendum étaient les suivantes :

- Les référendums sont une piètre façon d'élaborer des politiques et nous élisons des politiciens afin qu'ils prennent des décisions qui sont dans l'intérêt supérieur des personnes qu'ils représentent.
- Les référendums favorisent la « tyrannie de la majorité ».
- Les référendums devraient être réservés à des enjeux qui forment le Canada en tant que pays, et non à des problèmes rattachés aux politiques.
- Les résultats des référendums sont souvent favorables à l'opposition, ce qui ne donne pas une chance équitable d'apporter un changement important et positif.
- Selon la question, les électeurs peuvent voter contre un genre de système particulier alors qu'ils veulent réellement une certaine forme de changement, ce qui ne refléterait pas fidèlement la volonté de changement de la population.
- Les référendums attirent souvent uniquement les personnes qui s'opposent vivement à un concept, tandis que ceux qui pensent tacitement qu'un changement pourrait s'avérer positif ne prennent pas la cause suffisamment à cœur pour voter dans une manifestation qui n'est pas une élection.
- Tenir un référendum non exécutoire occasionnerait une dépense énorme dont nous n'avons pas besoin.
- Le taux de participation moins élevé dans les référendums ne tient souvent pas compte d'une tranche de la société et il peut inciter à ignorer certains segments de la population, en particulier les personnes handicapées et celles qui se situent dans les couches socioéconomiques inférieures.

En plus de ces raisons, il est devenu apparent, pour notre bureau, que la plupart des participants (qui sont prétendument parmi les citoyens les plus engagés sur le plan politique à Nova-Centre) possédaient très peu d'information ou d'expérience à l'égard de la réforme électorale, mis à part quelques professeurs de sciences politiques ou bénévoles qui évoluent dans des organisations qui défendent activement la réforme électorale. Sans juger la pertinence de tenir un référendum, il serait indispensable de lancer une campagne massive de sensibilisation et d'éducation de la population sur les différents systèmes possibles si nous tenons à avoir un vote éclairé fondé sur les mérites.



b. Les systèmes

i. Le système majoritaire uninominal à un tour actuel

La plupart des participants voulaient un changement

La plupart des personnes présentes à nos séances de discussions ouvertes étaient en désaccord avec la notion que notre système actuel est adéquat dans un contexte de pluralisme politique au XXI^e siècle. La principale plainte était que le système a été conçu pour un régime de dualité de parti et qu'il a provoqué de « fausses majorités » (c'est-à-dire que moins de la moitié des électeurs nationaux pouvaient élire un gouvernement majoritaire). La notion selon laquelle ce système a produit des partis politiques et des électeurs combatifs et qu'il a amené de nombreux électeurs à avoir le sentiment que leur vote ne compte pas est au nombre des autres critiques formulées.

Le système actuel favorise des points de vue modérés sur le plan politique et a bien servi le Canada

Chose intéressante, seulement une personne a défendu ardemment le maintien de notre version actuelle du système majoritaire uninominal à un tour. Cet argument a été bien présenté et il tenait compte du fait que notre système a été passablement efficace au fil de l'histoire de notre pays. Peut-être encore plus important, son argument reposait sur la notion que notre système actuel encourage les partis à tenir compte des opinions des deux extrêmes du spectre politique, mais qu'il favorise des points de vue plus modérés qui seraient acceptables pour les Canadiens en général. Ce processus qui consiste à tenir compte des points de vue extrêmes, mais à favoriser des politiques modérées est quelque chose qui, selon cet intervenant, a bien servi le Canada tout au long de son histoire.

ii. La représentation proportionnelle

L'un des principaux thèmes derrière notre processus de consultation était que la plupart des personnes présentes considéraient que l'augmentation de la proportionnalité dans notre système serait une bonne chose, même si cette conviction ne faisait pas l'unanimité. À grande échelle, on avait le sentiment, dans l'ensemble, que la Chambre des communes devrait refléter plus fidèlement le vote national ou possiblement le vote régional. La représentation proportionnelle a toutefois soulevé quelques préoccupations pour plusieurs personnes sur le plan de la circonscription locale.

Il y avait des partisans d'une sorte précise de représentation proportionnelle, y compris les systèmes mixtes avec compensation proportionnelle et le vote unique transférable. Néanmoins, la plupart des défenseurs de la représentation proportionnelle qui ont assisté à nos consultations étaient favorables à la proportionnalité en règle générale, plutôt qu'à un



système en particulier. Soit dit en passant, la version de la représentation proportionnelle que l'on défendait le plus couramment semblait être un système mixte avec compensation proportionnelle, bien que cela puisse n'être qu'un reflet de la complexité relative des autres systèmes.

Les préoccupations que nous avons entendues au sujet de la représentation proportionnelle et les intérêts qui incitaient les gens à être en accord ou en désaccord avec ce genre de système en général sont décrits ci-dessous.

L'appui pour la représentation proportionnelle

Tous les votes devraient être reflétés dans la composition de la Chambre des communes

La principale raison que nous avons entendue pour soutenir la représentation proportionnelle était que certaines personnes considéraient que leur vote ne comptait pas parce qu'elles appuient généralement un candidat perdant et que leur parti préféré est sous-représenté à la Chambre des communes en ce qui a trait à la part du vote national qu'il détient. Cet argument a été présenté plusieurs fois, mais il a été repris par pratiquement toutes les personnes présentes qui se sont identifiées comme étant des partisans du NPD ou du Parti vert.

La proportionnalité améliorerait la collaboration

Certains défenseurs de la représentation proportionnelle ont fait valoir que l'adoption d'un système plus proportionnel inciterait une meilleure collaboration entre les représentants élus et les partis politiques. C'était probablement le fruit de l'hypothèse selon laquelle le nombre de gouvernements majoritaires serait réduit et la présomption qu'avec des gouvernements minoritaires, des coalitions pourraient se former afin de gouverner le Canada ou différents partis pourraient détenir la balance du pouvoir, ce qui nécessiterait une collaboration avec d'autres partis afin d'éviter que le gouvernement ne tombe.

La proportionnalité augmenterait la participation égale

Certains partisans d'un système plus proportionnel ont donné à entendre que la proportionnalité permettrait une plus grande participation des femmes et des minorités si le système était conçu dans ce but. D'autres adeptes ont souligné l'exemple de la Nouvelle-Zélande, qui a augmenté la représentation de ses autochtones afin de refléter la population nationale à l'aide d'un système proportionnel.

La proportionnalité met l'accent sur les enjeux nationaux

Certains participants ont prétendu qu'un système plus proportionnel serait meilleur, car il garderait les sujets débattus au Parlement centrés sur les enjeux nationaux plutôt que sur les questions locales (cette question a été le sujet d'un défi sérieux lancé par d'autres, tel qu'il est



indiqué ci-dessous). La théorie exposée était qu'un système proportionnel encourage les gens à concentrer leur vote sur un parti politique plutôt que sur un représentant local, de telle sorte que les facteurs de motivation qui sous-tendent le vote d'une personne puissent tenir compte des priorités nationales adoptées sur le tremplin électoral par opposition à une personne qui aborde son rôle de député dans une perspective locale avec l'intention de s'attaquer aux questions locales. Encore une fois, ce point de vue a été durement critiqué par la plupart des personnes qui ont abordé ce point.

La proportionnalité pourrait accroître la participation électorale

Enfin, une poignée de personnes ont laissé entendre que la représentation proportionnelle pourrait accroître la participation électorale, car elle éliminerait l'impression que son vote ne compte pas, ce qui risquerait de décourager les partisans des petits partis de se rendre aux bureaux de vote.

La proportionnalité permet un débat sur des questions qui sont à l'avant-garde

En donnant la parole à des gens qui représentent un nombre relativement restreint d'électeurs qui se situent souvent aux extrémités du spectre politique, nous pourrions prendre adéquatement en considération les questions importantes qui n'ont pas encore touché le grand public. L'une des personnes présentes a donné à entendre que notre système actuel encourage des politiques « à la vanille » en affirmant que nous nous tenons à l'écart des questions qui sont de nature progressiste parce que nous nous plions souvent aux exigences du centre.

Les lacunes du système proportionnel

La complexité est un inconvénient qui pourrait décourager les gens à voter

De nombreuses personnes craignaient que la représentation proportionnelle présentée ne soit un changement trop complexe au sein du système. La théorie est que les gens aiment savoir qu'ils peuvent simplement se présenter pour voter, inscrire un « X » à côté du nom de leur candidat préféré et attendre les résultats du bureau de vote. Ils estimaient que la mise en place d'un système trop complexe pourrait décourager les gens de voter s'ils ne le comprennent pas. En passant, bien que plusieurs des systèmes présentés, au début de notre consultation, par un professeur de sciences politiques semblaient effectivement complexes, les aspects les plus compliqués se situaient à l'étape du comptage, plutôt qu'à la phase du vote, de telle sorte que l'importance de ce facteur ne devrait pas être exagérée du point de vue de la participation électorale.



Le danger des conséquences imprévues

Nous avons entendu de nombreux commentaires selon lesquels nous devrions avancer avec précaution au moment de mettre en œuvre un système qui est trop différent de celui que nous possédons actuellement, car il est pratiquement impossible de prédire les résultats. La mise en place d'un système proportionnel aiderait sans doute les plus petits partis existants à obtenir leur part représentative des sièges à la Chambre des communes à court terme, mais elle pourrait également mener à une prolifération des partis à long terme qui changerait complètement le paysage politique au Canada (pour le meilleur ou pour le pire). La possibilité de conséquences imprévues importantes a amené certains partisans du changement à nous suggérer d'y aller petit à petit, afin que nous puissions retoucher le système pendant quelques cycles d'élection jusqu'à ce que nous ayons quelque chose qui fonctionne, plutôt que de mettre en place audacieusement quelque chose que nous ne pourrions pas laisser aller lorsque le changement se fera.

Il favorise les partis fondés sur un seul enjeu et les points de vue offensants – un seuil élevé s'avère nécessaire

Il a été largement reconnu que le système actuel est problématique pour les plus petits partis, comme le Parti vert, et dans une moindre mesure, n'importe quel parti qui ne partage pas l'opinion du gouvernement ou de l'opposition officielle, car ils ont généralement une plus petite part des sièges à la Chambre des communes qui se reflète dans leur part du vote national.

La possibilité de donner une tribune aux plus petits partis permettrait aux partis qui sont fondés sur un seul enjeu ou qui ont des points de vue très offensants (c'est-à-dire la promotion du racisme) d'être mieux représentés à la Chambre des communes. Ainsi, les partis qui n'ont pas de plans pour gouverner seraient favorisés et les partis qui désirent répandre des messages qui n'ont pas leur place dans notre société pourraient se faire entendre.

Malgré les points de vue divergents, il a été largement convenu qu'un seuil serait nécessaire avant qu'une évaluation proportionnelle ne se mette en branle, c'est-à-dire qu'un parti ne devrait pas avoir droit à un siège à la Chambre des communes parce qu'il a obtenu 1 % du vote, mais que les partis qui ont obtenu 5 ou 10 % du vote national ou régional (ou plus) devraient peut-être avoir un nombre de sièges à la Chambre des communes qui tient compte de cette réalité. Un seuil de cette nature pourrait atténuer le risque que les partis fondés sur un seul enjeu ou que les messages offensants ne s'implantent dans la politique fédérale.

Une diminution de la stabilité du gouvernement

L'accroissement probable des gouvernements minoritaires pourrait diminuer la stabilité au sein du gouvernement du Canada, ce qui en a inquiété plusieurs. On s'est servi de l'exemple de l'Italie pour montrer l'exercice futile d'avoir des partis qui sont constamment en



campagne lorsqu'ils savent qu'une autre élection est toujours imminente. Cela amène les partis à se concentrer à gagner les élections au lieu de gouverner, ce qui n'est pas à l'avantage de la population.

La reddition de comptes

La reddition de comptes était une préoccupation majeure soulevée par nos participants, tant à l'échelle de la circonscription que sur le plan national. Lorsqu'il était question d'élire des candidats locaux, nous avons entendu un appui pratiquement unanime (y compris de la part des partisans de la représentation proportionnelle) pour que les députés soient tenus de s'adresser à l'électorat, peu importe le système. Il est inacceptable que les partis puissent décider des personnes qui représentent les Canadiens : cette tâche revient aux électeurs dont la représentation est en jeu. On craignait sincèrement qu'en permettant à des personnes nommées par un parti de siéger à la Chambre des communes, ces gens n'aient des comptes à rendre qu'à leur parti plutôt qu'à leurs électeurs. On craint que leurs votes, en tant que députés, reflètent les volontés du parti, qui peuvent ne pas correspondre aux volontés de leurs électeurs, qui n'auraient pas la possibilité d'évincer un politicien qui agit à l'encontre de leurs intérêts s'il demeure toujours fidèle à son parti, ce qui aurait pour effet de leur garantir un nouveau mandat de député.

Les électeurs sont également passablement convaincus qu'ils devraient pouvoir évincer un gouvernement qui, à leur avis, ne fait pas un bon travail le moment venu. La notion que l'on ne puisse pas dire clairement quel parti forme le gouvernement dans le monde des coalitions soulève trop de préoccupations, car le gouvernement serait choisi, dans certains cas, au moyen d'une négociation entre les partis, plutôt que par un suffrage.

Les coalitions et les gouvernements minoritaires sont moins efficaces lorsqu'il s'agit de mettre un programme national en place

La plupart des personnes présentes qui n'appuyaient pas activement la représentation proportionnelle ont affirmé craindre qu'un système de représentation proportionnelle ne mène à des gouvernements minoritaires ou à des coalitions à perpétuité. Cette situation peut créer une gouvernance ponctuelle qui ne reflète que quelques intérêts particuliers au lieu d'un programme national bien pensé qui pourrait être mis sur pied par un gouvernement majoritaire.

Les petites circonscriptions sont préférables aux grandes

Nous avons entendu des gens dire, dans notre circonscription (qui est plutôt vaste et de nature rurale), qu'il serait préférable d'avoir un plus petit comté, car, dans les circonstances actuelles, le représentant est tenu d'agir pour le compte de plusieurs



collectivités différentes qui n'ont pas toujours les mêmes intérêts. Avoir un seul député avec une petite région géographique et un nombre limité de collectivités distinctes ou une région ferait sentir aux gens que leur représentant ne va pas à l'encontre de leurs intérêts lorsqu'il agit au nom des autres collectivités qu'il représente.

Chaque circonscription devrait avoir un seul député

Malgré les divergences quant à l'importance de cette question, certains participants ont exprimé la volonté d'avoir un seul député vers lequel ils pourraient se tourner lorsqu'ils ont un problème qui met le gouvernement fédéral en jeu. La possibilité d'obtenir des renseignements contradictoires de la part de différents députés dans une seule circonscription était problématique dans l'esprit de certains.

Un observateur estimait que nous pourrions avoir des bureaux de députés avec des employés qui n'ont pas de lien de dépendance avec le député puisqu'ils seraient appelés à gérer une partie importante des affaires quotidiennes. Cette option aiderait, théoriquement, à atténuer le problème conceptuel d'avoir plusieurs députés dans une seule circonscription.

Les députés sont des représentants locaux qui doivent représenter une région distincte

La plupart des participants estiment que le rôle d'un député, particulièrement dans une région rurale avec des collectivités distinctes, se résume à représenter et à défendre ardemment son comté et ses électeurs. Cette vision ferme définitivement la voie à toute forme de représentation proportionnelle qui pourrait être mise de l'avant. Quand les gens votent, ils veulent prendre en considération le candidat local qui, à leur avis, les défend le mieux, ainsi que le chef de parti qui peut devenir premier ministre. Malgré quelques dilemmes constitutionnels sérieux, nous avons entendu des personnes dire qu'elles préféreraient même voter séparément pour le député et pour le premier ministre.

Créer deux niveaux de députés, c'est-à-dire des députés qui représentent une circonscription distincte et des députés qui ne la représentent pas, était complètement inacceptable pour de nombreux participants. Les gens estimaient unanimement que si un système proportionnel devait être adopté et que si un deuxième niveau de députés devait être créé, les députés du niveau supplémentaire (qui sont nommés ou élus de manière à refléter la proportion du vote national ou régional) devraient être élus afin de représenter une région distincte.

La géographie compte

On a clamé haut et fort que dans une région principalement rurale, il faut absolument avoir un représentant local. Certaines personnes ont ajouté que dans un milieu urbain où une même



ville compte plusieurs députés, les régions pourraient être plus ardemment défendues. Cela dit, dans une région rurale, pratiquement tout le travail « local » du député met en cause des projets ou des gens qui sont situés (ou qui vivent ou travaillent) dans la circonscription qu'il représente. Cette constatation peut rendre la représentation proportionnelle plus difficile à mettre en place avec succès dans les circonscriptions rurales que dans les régions urbaines, qui comptent déjà plusieurs députés dans une même ville.

iii. Le scrutin préférentiel

Nos consultations se sont également attardées longuement au scrutin préférentiel, quoique les opinions et les idées étaient beaucoup moins variées que celles que nous avons entendues au sujet de la représentation proportionnelle.

Personne ne s'est opposé activement au scrutin préférentiel, mais des partisans de la représentation proportionnelle ont rapidement signalé (avec passablement d'exactitude) que mettre un scrutin préférentiel en place ne réglerait pas le principal problème de notre SMUT actuel, à savoir qu'une minorité de Canadiens puisse élire un gouvernement majoritaire. À ce titre, advenant qu'un système proportionnel soit mis sur pied, personne ne semblait s'opposer à l'inclusion d'un scrutin préférentiel dans un système proportionnel lorsqu'il était question d'élire des députés locaux, et un nombre considérable de participants étaient favorables à cette approche (que ce soit dans le cadre d'un système proportionnel ou d'une nouvelle version de notre système actuel).

En ce qui concerne le scrutin préférentiel, certains partisans de la représentation proportionnelle ont critiqué la possibilité que, même si leur vote compte, leur premier choix ne soit pas pris en compte dans le vote final (si, par exemple, le deuxième ou le troisième choix de l'électeur se range du côté du gagnant ultime). À ce titre, s'il y avait un moyen d'accorder un avantage au premier choix de l'électeur qui ne gagne pas une élection locale, ce serait d'aider à rendre le scrutin préférentiel plus intéressant pour les électeurs. Un exemple serait notamment la possibilité d'opter pour une subvention versée en fonction du nombre de votes financée par les fonds publics (au lieu d'un remboursement fondé sur les dépenses de la campagne) et de prévoir une subvention pour le premier choix de l'électeur plutôt que pour la personne et le parti qui sont récompensés, en fin de compte, pour le vote de l'électeur. Cette façon de procéder aiderait à rendre les règles du jeu équitables sur le plan du financement au fil du temps et à éliminer la nécessité de voter de façon stratégique.

Plusieurs personnes présentes préféraient un mode de scrutin préférentiel selon lequel le représentant local devrait obtenir l'aval d'au moins 50 % de la population. De cette manière, les candidats qui ont obtenu 40 % du vote, mais qui ont profondément offensé 60 % de l'électorat ne seraient jamais élus. On a fait remarquer que chaque parti majoritaire se sert



d'un mode de scrutin préférentiel pour élire leur chef et que pour pouvoir s'opposer à une seule position, le scrutin préférentiel était vraisemblablement la meilleure approche.

iv. Toutes les décisions par référendum

Un participant a affirmé que la seule façon démocratique de gouverner consistait à retirer tous les pouvoirs des députés et à exiger que tous les votes à la Chambre des communes se fassent au moyen d'un référendum et à faire en sorte que le député local soit tenu de voter conformément aux résultats des référendums dans sa circonscription. Ironiquement, cette personne n'a pas affirmé qu'il faudrait un référendum sur la réforme électorale, mais plutôt que son système de préférence devrait être mis en place et qu'il faudrait tenir des référendums sur chaque enjeu par la suite.

III. ACCROÎTRE LA PARTICIPATION AU PROCESSUS ÉLECTORAL

En plus de la mise sur pied d'un mode de scrutin potentiellement nouveau, nous avons également discuté des moyens à prendre pour accroître la participation démocratique en apportant des changements au processus électoral. L'inclusion et la simplicité, l'âge de voter, le vote en ligne et le vote obligatoire étaient au nombre des thèmes de ces discussions. Chacun de ces sujets est abordé ci-dessous.

a. L'inclusion et la simplicité

Nos participants étaient d'avis que le vote et la participation des candidats au processus électoral devraient être plus inclusifs. Nous devrions recueillir des données afin de déterminer quels sont les secteurs de notre population qui votent moins souvent ou qui sont moins souvent élus que les autres et pourquoi. Nous devrions nous servir de ces renseignements pour encourager la participation démographique au processus auprès des segments qui sont sous-représentés.

En ce qui concerne la représentation des différentes minorités et identités sexuelles, nous avons entendu des suggestions sur la possibilité de réserver un certain nombre de sièges pour les personnes d'horizons différents.

Nous devrions également faire en sorte que tous les bureaux de vote soient accessibles aux personnes qui vivent avec des handicaps ainsi qu'à toutes les personnes qui peuvent éprouver des difficultés à se rendre aux bureaux de vote à cause de leur âge, de leur emplacement géographique ou pour d'autres raisons.



Des participants se sont dits sincèrement frustrés de constater à quel point il est devenu difficile de voter pour certaines personnes. En l'absence d'une fraude répandue, nous devrions atténuer les restrictions qui exigent une identification au bureau de vote, une pratique qui est discriminatoire à l'endroit des étudiants et des Autochtones. Nous devrions aussi permettre aux gens de voter au bureau de vote de leur choix, dans la mesure du possible, afin d'éviter qu'une confusion dans les envois postaux d'Élections Canada ne devienne une source de frustrations qui amèneraient des gens à choisir de ne pas voter du tout.

b. La mobilisation des jeunes et l'abaissement de l'âge de voter

Toutes les personnes qui ont abordé la question s'entendaient pour dire que nous devrions en faire plus pour amener les jeunes à participer au processus électoral. Par contre, on ne s'entendait pas toujours sur les détails.

Nous avons entendu des suggestions d'abaisser l'âge de voter à 16 ans. On a soulevé des questions en affirmant que cela n'aurait à peu près pas d'effet sur le résultat d'une élection, car des données probantes tirées d'élections fictives tenues dans des écoles ont montré que leurs résultats concordent généralement avec les résultats d'une élection fédérale à l'échelle de la circonscription. Cela dit, quelques personnes se sont quand même opposées à abaisser l'âge de voter, mais lorsqu'on leur demandait pourquoi, leurs seuls arguments étaient qu'elles considéraient que c'était trop jeune ou que les jeunes de 16 ans ne sont pas assez matures pour prendre des décisions importantes qui ont des retombées sur leurs prochains, ce qui n'était pas convaincant aux yeux de l'assistance.

Un ancien directeur d'école a fait valoir que les programmes qui sont destinés à encourager les jeunes à participer au gouvernement (comme le Forum pour jeunes Canadiens) sont devenus très onéreux et que seulement une poignée d'élèves de chaque école ont la possibilité d'en profiter. En revanche, ceux qui participent à des programmes de ce genre ont effectivement tendance à être plus engagés. Offrir un soutien aux écoles qui tiennent des exercices d'engagement civique serait un bon moyen pour encourager la participation des jeunes dans la démocratie canadienne.

c. Le vote en ligne

Le vote en ligne a été le sujet de quelques discussions très intéressantes. Toutes les personnes qui ont parlé de cette question se sont aperçues qu'il y a des avantages à mettre le vote électronique en place, notamment ceux d'accroître la participation électorale, d'encourager les jeunes à voter et de faciliter le vote pour les gens qui ont des problèmes de mobilité (y compris les aînés), et que ce serait généralement un moyen plus simple pour voter. Il y avait toutefois de grandes réserves quant au risque de fraude si le vote en ligne était mis sur pied. Des participants ont fait remarquer que même les banques ne possèdent pas une feuille de route



parfaite lorsqu'il s'agit d'offrir des services en ligne aux gens. Ils craignaient donc les conséquences de l'élection d'un gouvernement fédéral dans un système qui comporte des risques pour la sécurité. Si le vote en ligne est mis en œuvre (comme c'est le cas dans plusieurs municipalités canadiennes), il faudrait garantir aux participants à nos consultations qu'il n'est pas vulnérable à une atteinte à la sécurité et qu'il ne tomberait pas en panne au beau milieu d'une élection avant qu'ils ne se fassent à l'idée.

d. Le vote obligatoire

Nous avons eu des conversations plutôt limitées sur le vote obligatoire durant nos échanges. Même si les positions étaient contradictoires, des commentaires intéressants en sont ressortis. Nous avons entendu plusieurs partisans plaider en faveur du vote obligatoire avec des amendes pour les personnes qui n'ont pas voté. La meilleure justification que nous avons entendue en faveur du vote obligatoire est qu'il pourrait, plus que tout autre système, faire en sorte que la Chambre des communes soit le reflet des intentions de tous les Canadiens puisque tous les Canadiens seraient tenus de voter. On a donné l'exemple de l'Australie, qui a mis le vote obligatoire en place avec un certain succès, qui pourrait être reproduit au Canada compte tenu de la similitude de notre histoire et de nos institutions politiques.

Si le vote devient obligatoire, nous avons entendu dire qu'il faudrait qu'il soit très facile de voter et qu'il serait extrêmement important de veiller à ce que l'éducation des électeurs soit impartiale.

Malgré le déroulement d'une saine discussion sur le sujet, la plupart des participants ne semblaient pas être à l'aise avec le concept du vote obligatoire et préféreraient un système qui incite les gens à voter pour quelque chose au lieu de forcer l'engagement civique au sein de la population.

IV. L'ARGENT INVESTI DANS LES ÉLECTIONS

Nous avons entendu quelques personnes critiquer les changements qui ont été apportés au financement des campagnes électorales qui récompensent ceux qui dépensent le plus. On préférerait, à la place, que les campagnes soient financées par des fonds publics fiables afin de favoriser l'indépendance des politiciens, qui auraient moins besoin de compter sur les contributions financières des gens qui ont des intérêts dans le résultat de politiques particulières. Revenir à une subvention par des pairs en fonction du nombre de votes apparaît être une option convenable.

On a fait des comparaisons avec les États-Unis après le règne de l'organisme Citizens United où des entités privées dictent le programme des politiciens à tous les niveaux au lieu de



laisser des personnes talentueuses présenter des idées brillantes de leur propre chef. Nous devrions nous efforcer d'éviter cette voie.

V. LE JOUR DU SCRUTIN

Nous avons entendu des commentaires intéressants en cours de route, sur les modifications qui pourraient être apportées au jour du scrutin en tant que tel, et nous avons voulu les inclure dans le présent rapport. Nous avons entendu des gens parler en faveur des élections à date fixe afin d'empêcher le gouvernement de choisir une date pratique sur le plan stratégique pour déclencher une élection et pour rester au pouvoir, tandis que d'autres partis peuvent ne pas être préparés à court préavis. Nous avons également entendu quelqu'un suggérer de faire de la journée de l'élection un congé national afin de s'assurer que les gens n'aient pas d'obligations qui pourraient les empêcher de prendre part à cet exercice important.

VI. CONCLUSION

L'exercice qui consistait à recueillir les impressions des citoyens sur la question de la réforme électorale a été important et enrichissant. Au cours des 17 séances de discussions ouvertes (dont trois comportaient des discussions ciblées sur cet enjeu), nous avons écouté des centaines d'électeurs. Les séances attiraient parfois jusqu'à 100 personnes, tandis que les discussions pouvaient prendre une tournure plus intime avec seulement une douzaine de participants. Chaque événement que nous avons tenu donnait lieu à une rétroaction qu'il valait la peine d'inclure dans ce rapport, et des thèmes communs se sont dégagés au fil de l'été.

L'essentiel de notre discussion visait à déterminer si le gouvernement fédéral devrait changer le système électoral que nous utilisons maintenant et, si c'est le cas, à définir le système que nous devrions adopter. Pour résumer le résultat général de cette discussion (malgré, bien évidemment, une certaine controverse), la plupart des personnes présentes aimeraient faire une plus grande place à la proportionnalité dans notre système en reconnaissant la nécessité d'ajouter des représentants dans la Chambre des communes afin de s'assurer que le corps des représentants élus reflète plus fidèlement les résultats du vote national. L'assistance n'avait pas une préférence marquée pour un système proportionnel en particulier, même si on privilégiait fort probablement une certaine forme de système mixte avec compensation proportionnelle. Tout changement à cet égard ne peut pas se faire au prix d'avoir une représentation locale efficace sous la forme d'un député qui est responsable de la circonscription. À l'échelle du comté, les gens sont généralement plus favorables au suffrage préférentiel qu'à notre système actuel (encore une fois, moyennant une certaine controverse), car le député élu devrait obtenir la confiance d'au moins 50 % de sa circonscription, même s'il n'est peut-être pas le premier choix de la moitié de la population qu'il représente. On



reconnaît généralement que le suffrage préférentiel ne réglerait pas le problème de l'élection d'un gouvernement majoritaire par une minorité de Canadiens.

Il est de la plus haute importance que ces conclusions soient prises en compte dans le contexte de notre processus de consultation. Les personnes présentes à nos consultations étaient largement en faveur d'un changement et elles ne voulaient pas d'un référendum. Rien ne nous laisse entendre que les propos que nous avons entendus reflètent la volonté de l'ensemble de la population dont les membres sont, à mon avis, moins susceptibles de venir à une consultation publique s'ils n'ont pas une solide opinion sur la nécessité ou non d'effectuer un changement et sur la mesure dans laquelle un changement s'impose.

Je remercie le Comité spécial de prendre en considération les observations de mes électeurs et je serais heureux de vous donner d'autres renseignements si nécessaire.

Cordialement,

Sean Fraser

Député de Nova-Centre

S. Laser



Annexe

Dans la présente annexe, nous avons inclus la correspondance que nous avons reçue à notre bureau depuis l'annonce des consultations sur la réforme électorale.

Signataires de la lettre type : Je suis en faveur de la représentation proportionnelle au Canada

Les électeurs énumérés à la suite de cette lettre type l'avaient signée par voie électronique et fait parvenir à mon bureau. Compte tenu de votre portefeuille, je me suis dit qu'il serait important de l'inclure au présent rapport.

À l'intention du premier ministre Trudeau et de la ministre Monsef :

Je suis en faveur de la promesse de votre gouvernement de faire de 2015 l'année de la dernière élection dans le cadre d'un système majoritaire uninominal à un tour. Nous pouvons créer un mode de scrutin dynamique, juste et inclusif pour le Canada.

Je vous écris aujourd'hui pour vous demander d'appuyer la représentation proportionnelle et de faire en sorte que chaque vote compte à la prochaine élection.

Cordialement.

Diane Smeltzer **Hugh McLean** Barb Bell **Paul Bissonnette Dolna Garbary Timothy Rhude** Marie-Claire Declerck Patricia Mifflen **Stacey Cornelius** Gail Allen **Iudith Pink David Pink** Davi Morgan Jason Fitzpatrick PJ MacIntyre **Ianet Shively Christine Briand Elizabeth Wilson** Lisa Prince **Moraig Macgillivray Gregory MacKenzie Margaret Greene** Kathleen Henderson

Diane Smeltzer Kathy Piracha James S. MacLeod Nansea Tomalty



Trudy Watts Marilyn MacDonald Peter Ritchie Marike Finlay

Correspondance d'un électeur : Gregory MacKenzie

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me répondre encore une fois. Je l'apprécie. Comme l'a dit Christopher Hitchens au sujet du réchauffement climatique, nous devrions agir comme si nous étions la cause, car nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas le faire. On pourrait dire la même chose au sujet du Partenariat transpacifique et d'autres questions auxquelles nous sommes confrontés.

Oui, j'ai pu faire une présentation au Comité international des échanges au sujet du Partenariat transpacifique. Une présentation très brève, peut-être trop courte, et délibérément ciblée, pour ce qui est certainement une montagne de documents en préparation au fil des ans et une présentation d'une large portée. Je ferai peut-être tourner ce moulin à vent de nouveau ultérieurement.

Je suis préoccupé par le soutien accordé à la fracturation hydraulique en Nouvelle-Écosse, malgré l'interruption. Le moratoire actuel est une initiative qui serait contestée par les signataires du Partenariat. Je ne crois pas que la fracturation hydraulique soit dans l'intérêt de la population, surtout dans une province comme la nôtre où nous comptons sur la nature inviolée pour attirer les visiteurs chaque année, sans oublier les investissements étrangers et les retombées économiques. La fracturation n'est pas respectueuse de l'environnement et il est impensable de risquer d'empoisonner notre environnement : nous vivons ici. Comme vous l'avez peut-être remarqué dans mes présentations au Comité international des échanges, je suis préoccupé par les entreprises canadiennes qui se servent notamment du mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et l'État pour lutter contre le droit environnemental dans d'autres pays. S'en servir à cette fin est assez mesquin.

La représentation proportionnelle m'intéresse grandement. Ce qui est certain, c'est que les choses ne peuvent pas continuer depuis que l'outrage au Parlement de M. Harper et, si j'ose dire, à la démocratie, a dévoilé la faiblesse dans la version canadienne du modèle de Westminster de conduite des affaires publiques. Si le Parti libéral et le NPD avaient défait le gouvernement minoritaire conservateur il y a plusieurs années et s'ils avaient formé une coalition, ils nous auraient peut-être épargné beaucoup d'ennuis. C'était acceptable selon les règles de Westminster, malgré le tableau qu'en a brossé le gouvernement Harper. D'un autre côté, les Canadiens ont, par la suite, eu la chance de voir jusqu'à quel point le Parlement pouvait être malmené, et si Harper avait gagné sa cause auprès de la Cour suprême et procédé avec ses nominations, il aurait réécrit la constitution à sa convenance et les choses auraient été bien pires. Heureusement, ce n'est pas arrivé.

Je vous remercie encore de votre réponse.

Greg MacKenzie



Correspondance d'un électeur : Damien Butler

Monsieur.

Je suis l'une des nombreuses personnes qui ont voté pour vous à l'élection du mois d'octobre. J'ai toujours voté pour le Parti conservateur avant, mais j'étais intrigué par toutes les promesses que votre parti a faites.

J'attendais le changement avec impatience. J'aime bien les promesses qui concernent la bonification du traitement des anciens combattants, l'ouverture et la transparence du gouvernement et, ce qui m'a réellement emballé, c'est la disposition de Trudeau de créer un « déficit modeste » afin d'améliorer les infrastructures, ce qui, théoriquement, relancerait notre économie.

Je regarde ce que le gouvernement a fait jusqu'à présent d'un œil très sceptique. Le déficit modeste est devenu ÉNORME, les anciens combattants doivent encore se battre contre la bureaucratie (temporairement?) et maintenant, le gouvernement semble être déterminé à changer notre système électoral sans consulter le peuple canadien en tenant un référendum.

Maryam Monsef a déclaré outrageusement que nous sommes au XXIe siècle et que le mot-clic #réformeélectorale a fait 12 millions d'impressions sur Twitter. Ce qu'elle ne semble pas savoir, c'est le nombre d'utilisateurs de ce mot-clic qui sont en accord ou en désaccord avec la réforme ou le nombre de personnes qui se servent de plusieurs comptes Twitter. Est-ce que toutes ces impressions sont faites par de véritables Canadiens? Pendant la campagne électorale, j'ai remarqué qu'il y avait beaucoup de non-Canadiens qui gazouillaient à ce sujet.

Veuillez jeter un coup d'œil à ce sondage scientifique réalisé par IPSOS, qui est une source beaucoup plus fiable que Twitter: http://www.ipsos-na.com/news-polls/pressrelease.aspx?id=7244. Comme vous pouvez le constater, 73 % des Canadiens veulent se faire entendre lorsqu'il est question de changer le fonctionnement de notre démocratie. Mettre le changement au menu pendant la campagne électorale n'était pas suffisant, mais cela ne veut pas dire pour autant que nous avons émis un chèque en blanc. Nous voulons encore être entendus et représentés adéquatement.

L'arrogance avec laquelle le premier ministre Trudeau dirige le gouvernement est parfaitement inacceptable. À preuve, la motion 6 sur la réforme du vote sans référendum... Je commence à penser que j'ai fait une GROSSE bêtise en votant pour vous et pour votre parti. Vous me faites penser à une dictature, pour être honnête avec vous.

Je vous invite à vous adresser à vos électeurs et à leur demander s'il faudrait tenir ou non un référendum sur le changement électoral. Je suis sûr que vous vous apercevrez, en écoutant les gens s'exprimer honnêtement, qu'ils veulent avoir leur mot à dire sur tous les changements.

Je vous remercie de votre temps.

Damien Butler



Correspondance d'une électrice : Christine Briand

Monsieur,

Je voulais vous remercier d'avoir tenu des portes ouvertes sur la réforme électorale à l'Université St. Francis Xavier. J'ai bien aimé l'explication impartiale des options au début de la séance.

Je sais que vous vous efforcez de terminer votre rapport sur Nova-Centre pour la ministre avant l'échéance du 1^{er} octobre. Permettez-moi de vous faire part de quelques-unes de mes réflexions.

- 1. Un référendum est une très mauvaise idée. Même s'il est vrai que tout le monde a droit à son opinion, ce n'est pas tout le monde qui est qualifié pour prendre des décisions qui ont des incidences à si long terme. Même un référendum non exécutoire pourrait brouiller une discussion déjà complexe. Veuillez l'éviter à tout prix.
- 2. Abaisser l'âge de voter à 16 ans est une bonne chose, mais si vous le faites, vous devez rétablir les fonds dans le budget d'Élections Canada après les compressions du dernier gouvernement. Peut-être même accroître le financement de l'éducation. Il faudra expliquer aux électeurs le moindre changement apporté au système. De cette façon, l'éducation ne se limiterait plus à des outils dans la salle de classe : elle s'étendrait à des vidéos sur YouTube qui montrerait notamment un échantillon d'un bulletin de vote et comment voter.
- 3. Faire en sorte que chaque vote compte est admirable en soi, mais nous sommes dans un grand pays. Lors de la dernière élection fédérale, le sort du premier ministre était décidé avant la fermeture des bureaux de vote dans l'ouest. Ces citoyens devaient décider s'ils voulaient avoir un représentant qui avait le moindrement du pouvoir devant un gouvernement majoritaire. De toute évidence, il y a un manque d'équilibre. Avec les médias sociaux, il est impossible de retenir les résultats. Serait-il possible de tenir une élection, le jour du suffrage, et de procéder au comptage le lendemain? Nous disposons déjà d'un moyen pour sécuriser les urnes en prévision des votes anticipés. Si nous pouvions conserver ce système en tenant le scrutin pendant les heures normales des bureaux de vote, soit de 8 h à 20 h ou de 7 h à 21 h, heure locale, le comptage pourrait commencer le lendemain, à l'échelle du pays, à 12 h, heure d'Ottawa, de manière à ce qu'il soit 9 h en Colombie-Britannique et 13 h 30 à Terre-Neuve.

Je pense que cette méthode pourrait fonctionner sur le plan logistique, mais qu'elle pourrait aussi être un cauchemar financier, car il faudrait sécuriser les urnes pendant toute la nuit, ce qui risquerait d'engendrer une méfiance à l'égard du processus.

Je suis convaincue qu'il y a une solution à ce problème de fuseaux horaires, mais je ne sais tout simplement pas ce qu'elle pourrait bien être.

4. Le vote en ligne ne serait pas pertinent à ce moment-ci, car il y a plusieurs parties du Canada rural qui ont encore un très mauvais accès aux réseaux Internet et cellulaires. Le vote en ligne voudrait dire que l'ensemble des électeurs tenterait d'avoir accès au système en même temps. Si vous êtes dans une collectivité rurale et que vous avez accès à Internet par une ligne commutée ou si vous faites partie des familles canadiennes qui sont dans la pauvreté et qui ne possèdent pas d'ordinateur, le vote en ligne serait un obstacle inutile. Devoir se rendre à un endroit pour déposer son vote aurait pour effet de distinguer les personnes qui font partie de ces groupes et de stigmatiser le processus.

L'une des grandes beautés de notre pratique électorale est que nous avons tous un vote égal, que nous soyons riche ou pauvre, un col blanc ou un col bleu, un travailleur ou un chômeur. Si le vote en



ligne risque le moindrement de priver certains électeurs de leurs droits, comme je le pense, il ne devrait pas être envisagé.

Une solution pourrait toutefois consister à recueillir les votes en papier anticipés pendant une plus longue période de temps et à faire une pause quelques jours avant le vote réel afin que les journaux en ligne puissent être mis à jour avant le jour du scrutin. Cette option pourrait aider. Avec le vote électronique, les comptages informatisés pourraient commencer quand tous les votes seraient exprimés, peu importe l'heure de la journée, ce qui empêcherait les gens de l'ouest de voter après que le sort du premier ministre ne soit décidé.

Je vous souhaite bonne chance et un merveilleux été.

Christine Briand

Correspondance d'une électrice : Judith Pink

Orienter le Canada vers une représentation proportionnelle

Si nous croyons au principe d'« une personne, un vote », alors une forme de représentation proportionnelle est désirable pour le fonctionnement du Parlement. Dans plusieurs pays, les gens votent pour un candidat local et pour un parti séparément. Leur Parlement compte donc deux fois de sièges que de représentants locaux.

- 1] Il n'est pas souhaitable d'augmenter le nombre de députés.
- 2] Il n'est pas souhaitable de diminuer le nombre de circonscriptions puisque la population du Canada est a) dispersée sur le plan géographique et b) très diversifiée sur le plan culturel.

Par conséquent, je propose un plan qui tient compte des deux considérations ci-dessus.

- 1) Les députés seraient élus comme ils le sont maintenant : par un scrutin majoritaire uninominal à un tour dans chaque circonscription.
- 2) Chaque député aurait la « totalité du pouvoir électoral » du fait a) qu'ils sont élus et b) qu'ils sont affiliés à un parti.
- 3) La totalité du pouvoir électoral de chaque député comprendrait ce qui suit :
 - a) le pouvoir électoral rattaché à leur élection : 1
 - b) le pouvoir électoral rattaché à leur affiliation à un parti. On arrive à ce chiffre de la façon suivante :
 - i) prenez le pourcentage du vote populaire remporté par le parti en question afin de calculer le nombre hypothétique de sièges qu'il aurait dû gagner.
 - ii) soustrayez de ce chiffre le nombre réel de sièges remportés par le parti. Si le chiffre est négatif, aucun pouvoir électoral supplémentaire n'est gagné.



iii) divisez cette différence par le nombre réel de sièges remportés par le

parti.

iv) ce chiffre est ensuite ajouté à (a).

Considérons ensemble comme le Parlement de 2015 fonctionnerait différemment dans le cadre du système proposé.

Libéraux : Nombre réel de sièges remportés : **184**

Pourcentage du vote populaire : 39,5 %

Nombre hypothétique de sièges que le parti aurait dû gagner : 134

Soustrayez : 134 - 184 = -50

Comme ce chiffre est négatif, nous n'apportons aucun changement au pouvoir

électoral total par député libéral de 1

Nombre total de votes que le parti peut avoir : 184

Conservateurs : Nombre réel de sièges remportés : 99

Pourcentage du vote populaire : 31,9 %

Nombre hypothétique de sièges que le parti aurait dû gagner : 108

Soustrayez : 108 - 99 = 9

Divisez ce chiffre par le nombre réel de sièges remportés par le parti : 9/99 = 0.09

Pouvoir électoral total par député : 1 + 0.09 = 1.09

Nombre total de votes que le parti peut avoir : $99 \times 1,09 = 108$

NPD: Nombre réel de sièges remportés : 44

Pourcentage du vote populaire : 19,7 %

Nombre hypothétique de sièges que le parti aurait dû gagner : 67

Soustravez : 67 - 44 = 23

Divisez ce chiffre par le nombre réel de sièges remportés par le parti : 23/44 = 0,52

Pouvoir électoral total par député : 1 + 0,52 = **1,52**

Nombre total de votes que le parti peut avoir : $44 \times 1.52 = 67$

BQ: Nombre réel de sièges remportés : **10**

Pourcentage du vote populaire : 4,7 %

Nombre hypothétique de sièges que le parti aurait dû gagner : 16

Soustrayez : 16 - 10 = 6

Divisez ce chiffre par le nombre réel de sièges remportés par le parti : 6/10 = 0.6

Pouvoir électoral total par député : 1 + 0.6 = 1.6

Nombre total de votes que le parti peut avoir : $44 \times 1,52 = 16$

Parti vert : Nombre réel de sièges remportés : 1

Pourcentage du vote populaire : 3,5 %

Nombre hypothétique de sièges que le parti aurait dû gagner : 12

Soustravez : 12 - 1 = 11

Divisez ce chiffre par le nombre réel de sièges remportés par le parti : 11/1 = 11

Pouvoir électoral total par député : 1 + 11 = 12

Nombre total de votes que le parti peut avoir : $1 \times 12 = 12$



Par conséquent les libéraux auraient 184 votes sur un total de 387, c'est-à-dire 48 % au lieu de la majorité actuelle de 54 %. Une coalition avec le NPD, ou même avec le Parti vert aurait donné une majorité.

Pour l'élection de 2011, le plan proposé aurait donné un pouvoir électoral total de 1 pour chaque député conservateur, de 1 pour chaque député du NPD, de 1,71 pour chaque député libéral, de 4,75 pour chaque député du Bloc Québécois et de 12 pour la députée du Parti vert. Dans ce cas, seul un gouvernement de coalition aurait pu être formé. Le Parti conservateur avec le Bloc Québécois auraient été légèrement dépassés par le pouvoir électoral combiné des 3 autres partis. Une représentation entièrement proportionnelle aurait donné au NPD, avec l'appui du Parti libéral et du Parti vert, une majorité avec 53 % du vote populaire. Il faudrait noter que les pourcentages du vote populaire des partis élus s'élèvent à 99,11 %, tandis que le reste est constitué des votes pour des votes exprimés pour des partis qui n'ont pas été élus.

En résumé, les avantages de cette proposition sont les suivants :

- Le processus électoral demeurerait inchangé.
- Le nombre de circonscriptions demeurerait inchangé.
- Le degré de représentation proportionnelle veille à ce que tous les partis soient représentés plus équitablement.
- Les partis n'ont pas à sélectionner de délégués arbitraires.

